

IQRA BILINGUAL ACADEMY

"GROWING TO SERVE YOU BETTER."

"GRANDIR POUR MIEUX VOUS SERVIR"

A PRE-K THRU GRADE 12
ISLAMIC-CENTERED INTERNATIONAL SCHOOL
Toutes les classes de la maternelle (6 mois) à la terminale



HEADQUARTERS: POINT E
4314 ALLEES SEYDOU NOUROU TALL
NEW CAMPUS: 2 VOIES LIBERTÉ 6
DERRIÈRE SAMU MUNICIPAL DAKAR



TELEPHONE: 33-824-67-92 / 77 543-43-22

EMAIL: IQRABACLOUD@GMAIL.COM

POLITIQUE D'ASSIDUITÉ ET DE RETARD

Il est important que les élèves arrivent à l'heure à l'école tous les matins afin de réussir leurs études et de se préparer à une carrière plus tard dans la vie. Tous les élèves de l'école IQRA BA (de la maternelle au lycée) doivent arriver à l'école à 7h45 pour assister à l'assemblée du matin. Les élèves quitteront l'assemblée à 7h55 et devront se rendre immédiatement en classe. Le premier cours commence chaque jour à 8 heures précises.

L'un de nos principaux thèmes cette année est la ponctualité. Les élèves qui arrivent entre 8h00 et 8h10 recevront un billet de retard mais seront autorisés à entrer dans le bâtiment.

1. Les enfants dont l'assiduité est parfaite assisteront à une cérémonie spéciale de remise des prix à la fin de l'année scolaire et recevront un certificat et un cadeau.
2. Si un enfant est en retard à trois reprises, les parents devront rencontrer le doyen des élèves avant que l'enfant ne soit admis en classe.
3. Il est attendu des parents qu'ils aident l'école à inculquer la valeur de la ponctualité et de la régularité du travail.

Les **retards** à l'école pour les raisons suivantes ne sont pas comptabilisés dans l'accumulation des retards :

- Bus scolaire en retard
- Rendez-vous médicaux (documentés par une note du médecin sur papier à en-tête officiel) - Nous demandons que, dans la mesure du possible, les parents prennent des dispositions pour les rendez-vous médicaux, dentaires ou autres.

Nous demandons aux parents de prendre, dans la mesure du possible, des rendez-vous médicaux, dentaires ou autres en dehors des heures de classe.

- Urgence familiale atténuante (par exemple, décès, naissance - documentée par une note du parent ou du tuteur)
- Rendez-vous au tribunal ou à l'ambassade (documenté par une note officielle du tribunal ou du consulat)
- Retour d'une excursion parrainée par l'école

Le fait d'arriver en **retard** à l'école pour les raisons suivantes n'est pas considéré comme une circonstance atténuante :

- Horaires de travail des parents
- Sommeil excessif
- Problèmes de voiture
- Rouler en compagnie d'une autre personne

ABSENCES EXCUSÉES

Note des parents : Une note écrite des parents est nécessaire pour excuser l'absence d'un élève à l'école. Cependant, il est important de comprendre que l'autorisation parentale seule ne garantit pas la capacité de l'école à excuser l'absence. Les parents sont encouragés à informer l'école à l'avance lorsqu'ils savent que leur enfant sera absent en raison d'un rendez-vous prévu ou pour d'autres raisons. Veuillez envoyer ces avis par écrit au secrétariat de l'école au moins 48 heures à l'avance.

Note médicale : une note médicale valide est nécessaire pour excuser toute arrivée tardive, tout départ anticipé (absences d'une journée partielle) ou toute absence d'une journée complète pour des raisons médicales. Si un élève est absent plus de trois (3) jours consécutifs pour cause de maladie, une note du médecin sera nécessaire. Veuillez noter que les motifs d'absence suivants ne sont pas comptabilisés comme des absences dans le calcul de l'accumulation des absences :

Maladie grave

Décès dans la famille immédiate : Dans la mesure du possible, il est souhaitable de fournir une note ou un programme d'enterrement.

Rendez-vous médicaux/dentaires : Lorsqu'ils sont accompagnés d'une note médicale dûment validée.

Jours fériés religieux autorisés : Accompagnées d'une note religieuse.

Urgence familiale

ABSENCES NON EXCUSÉES

Voici quelques exemples d'absences non excusées :

1.L'absentéisme scolaire : Cas où l'élève a dépassé la règle des 95 % d'assiduité.

2.Célébrations non essentielles : Absences liées à des célébrations personnelles, telles que des anniversaires ou d'autres événements non liés à l'école.

3.Voyages ou vacances en famille pendant les jours d'école : Absences dues à des voyages familiaux ou à des vacances qui ont lieu pendant les jours d'école.

4.Journée d'absence organisée par les élèves : Les absences résultant d'événements organisés par les élèves et au cours desquels ces derniers sautent intentionnellement l'école.

5.Sommeil excessif : Les cas où un élève manque l'école parce qu'il a trop dormi.

En outre, vous serez considéré comme non excusé si :

1.Absence de signature : Quitter les locaux de l'école sans avoir signé le registre de sortie dans le bureau du doyen.

2.Départ non autorisé de la classe : Quitter un cours sans l'autorisation de l'enseignant.

3.Ne pas se présenter à l'endroit désigné : Obtenir un laissez-passer pour se rendre à un endroit spécifique mais ne pas se présenter à cet endroit comme indiqué.

4.Auto-départ pour cause de maladie : Le fait de tomber malade et de rentrer chez soi sans avoir été vu ou renvoyé par l'infirmière de l'école ou sans avoir fourni un certificat médical valide.

5.Absence : Le fait de venir à l'école mais de n'assister à aucun cours.

QUITTER LE CAMPUS PENDANT LES HEURES DE COURS

Afin de garantir la sécurité et la bonne tenue des dossiers, nous avons établi des directives concernant le départ des élèves du campus :

1. Autorisation et sortie :

- Les élèves doivent obtenir l'autorisation de leurs parents et de l'école avant de quitter le campus, sauf à la fin de la journée scolaire.
- Si un élève doit quitter le campus pendant les heures de cours, il doit présenter une note du médecin ou du dentiste.
- Les parents ou les tuteurs autorisés doivent présenter une pièce d'identité et faire sortir l'élève dans le hall d'entrée.

2. Conséquences de l'absence de signature à l'entrée et à la sortie :

- Le fait de ne pas signer correctement l'entrée et la sortie de l'élève entraînera des conséquences disciplinaires.

3. Départs pour raisons de santé :

- Les étudiants qui ne se sentent pas bien doivent se rendre chez l'infirmière du campus.
- Si l'infirmière du campus estime que l'élève doit être renvoyé chez lui, l'absence sera ajustée et considérée comme excusée.
- Si un élève ne rend pas visite à l'infirmière de l'école et ne fournit pas les documents requis, l'absence peut être considérée comme non excusée.

4. Permis de sortie anticipée :

- Des autorisations de sortie anticipée du campus peuvent être obtenues auprès du bureau du doyen.
 - Ces cartes sont destinées aux étudiants qui se présentent à l'école mais qui doivent la quitter en dehors des heures normales de sortie.
 - Les raisons d'un départ anticipé doivent être acceptables et conformes aux politiques de l'école.
- Ces procédures sont mises en place pour assurer la sécurité, le bien-être et l'assiduité de nos élèves. Votre coopération est très appréciée.

Nous comptons sur vous pour nous aider à former des leaders qui accorderont de l'importance au fait de se présenter et d'être à l'heure.

Nous vous remercions de votre compréhension,

Nieshaakema JAMES-SARR
DIRECTEUR